

ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE DE CHASSE LA BACHELARDE DU 13 JUILLET 2023

L'assemblée convoquée dans la salle de la mairie d'Uvernet a été ouverte par son président Christian SERVEL à 20H37.

Etaient réunis 26 chasseurs ayant paraphé le registre de présence.

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour prévoyait :

- l'approbation du compte rendu de la saison précédente et des états financiers,
- le renouvellement de membres du bureau,
- débattre de questions diverses.

Compte rendu de l'assemblée 2022 :

Le compte rendu de l'assemblée générale du 15 juillet 2022 a été lu par le secrétaire Jean-Philippe ROUBAUD. Il a été approuvé à l'unanimité des membres.

Compte rendu financier :

Le trésorier a donné lecture du compte rendu financier de la saison 2022-2023 dressé à partir des comptes établis par le Trésorier CHATAGNER Simon.

Les recettes se sont élevées à 30.957 €, les dépenses à 29.318 €. Elles ont été détaillées par nature.

Les soldes des comptes de trésorerie ont été donnés, ils s'élevaient pris globalement et au 31/01/2023 à 63843,11 €.

Le prévisionnel établi par le trésorier pour la saison 2023-2024 a alors été présenté à l'assemblée :

Dépenses prévisionnelles

Loyers ONF	20 806
Bracelets ONF	2 014
Bracelets Fédération	3 287
Cotisations Fédération	150
Achats divers et assurance	2 026
Total dépenses	28 283

Recettes prévisionnelles

Bracelets	4 400
Cartes journée	500
Cartes	23 200
Carnets de battues	70
Ristournes fédération	150
Intérêts	310
Total recettes	28 630

Le Résultat prévisionnel a donc été estimé à + 347 €.

Le compte rendu financier et le budget prévisionnel 2023-2024 ont alors été soumis au vote de l'assemblée.

Ils ont été approuvés à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Président a informé l'assemblée de l'interdiction qui sera dorénavant opposable aux automobilistes d'emprunter la route du col d'Allos à compter du 1^{er} décembre à partir du carrefour de la montée de Pra-loup. En conséquence de quoi, le Président a indiqué à l'assemblée qu'il avait sollicité une réduction des loyers des domaniaux auprès de l'ONF afin d'obtenir une compensation liée à la perte du nombre de journées qui seront non chassées.

Les informations relatives à l'arrêté préfectoral ont ensuite été données, ainsi qu'à diverses décisions prises ou à prendre par le bureau de la Bachelarde, notamment en matière de dates de fermeture. Il en a été discuté, le bureau a recueilli l'assentiment de l'assemblée sur le sujet.

Afin d'atteindre les quotas de 80 % de bracelets fermés, il a été décidé :

- de rendre tournants les bracelets chevreuils à compter du 24/12/2023 inclus,
- de rendre tournants les bracelets chamois à compter du 10/12/2023 inclus,
- si l'objectif de 80 % des tirs sur les chevreuils est réalisé à la date du 14/01/2024, la fermeture de la chasse sera effective à compter de cette date,
- si à l'inverse l'objectif de 80 % des tirs ne sont pas réalisés à la date du 14/01/2024, la fermeture de la chasse sera effective à compter du 31/01/2024.

Il a ensuite été proposé d'autoriser la chasse en temps de neige du sanglier le jeudi.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le Président a rappelé l'obligation d'installer des dispositifs de signalisation « chasse en cours » dès lors qu'une partie de chasse regroupe au moins deux chasseurs, excepté au chamois. Les autres règles de sécurité prévues dans l'arrêté préfectoral ont également été exposées à l'assemblée.

Le Président a également indiqué qu'il était désormais possible lors de chasse aux chamois de fermer deux bracelets dans la même journée et qu'il a été décidé d'interdire le tir le même jour par une équipe d'une chèvre et d'un chevreau sous peine d'exclusion de la société de chasse la saison suivante.

L'assemblée a ensuite été discutée du choix des emplacements des miradors et des dispositifs d'agrainage.

Le Président a informé l'assemblée que le prix des bracelets des cervidés allait diminuer, il a détaillé les nouveaux tarifs.

Le nombre d'attribution de bracelets cervidés par équipe a été débattu. Les équipes de chasse aux cerfs sont en principe de 5 chasseurs. A titre d'exception, des équipes de quatre chasseurs sont acceptées au cours de cette saison afin de faciliter la répartition des bracelets.

Dans cette configuration, et pour cette saison, il a été convenu que les équipes de 5 chasseurs auraient 4 bracelets, les équipes de 4 chasseurs en auraient 3.

Plusieurs questions ont enfin été débattues sans être soumises au vote, notamment le nombre de carnets petits gibiers de montagne à demander à la Fédération départementale.

Le président indique que les demandes de cartes à la société ainsi que les inscriptions aux plans de chasse devront être effectuées au 13 aout dernier délais.

La séance a alors été levée par le président à 22h02.

Signatures :

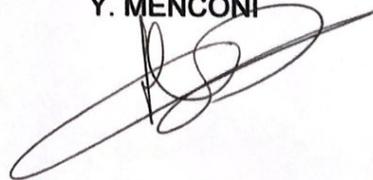
le président
C. SERVEL



le vice-président
A. GOIN



le vice-président
Y. MENCONI



le trésorier
M. CHATAGNIER

le secrétaire
J.P. ROUBAUD

